

**CONSEIL MUNICIPAL**

lundi 27 octobre 2025

LES ACHARDES

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers représentés : 7

Nombre de conseillers ayant participé au vote : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt sept octobre, le Conseil Municipal de la Commune des Achardeux, dûment convoqué le 21/10/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Christelle GAUBERT, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nicole EDOUARD donne pouvoir à Nathalie KARCHER, Patricia BLANCHARD donne pouvoir à Hélène LEMESLE, Jean-Pierre CITEAU donne pouvoir à Michel VALLA, Sarah MICHON donne pouvoir à Lynda PRUVOST, Ingrid BERNARD donne pouvoir à Mickaël ONILLON, Sophie CHATELIER donne pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle LE BRUSQUET donne pouvoir à Jean-Luc RABILLARD,

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 29 septembre 2025 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 29 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire :

Par délibération du 11 décembre 2023 et conformément à l'article L.2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions notamment celles concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que la valeur desdits marchés et accords-cadres est en dessous des seuils de procédure de publicité et de mise en concurrence obligatoire.

- **Liste des décisions :** Sans objet au 17/10/2025.

▪ Renonciations à préempter :

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, la Commune des Achards a reçu 8 déclarations d'intention d'aliéner qui concernaient les parcelles suivantes :

Date de dépôt	Adresse du bien	Superficie (m ²)	Type
18/09/2025	9 rue de la Boule	13	Non bâti
19/09/2025	16 rue du Général de Gaulle	926	Bâti- Maison d'habitation
24/09/2025	6 rue des Alisiers	747	Bâti- Maison d'habitation
02/10/2025	Rue du Plessis	19 138	Non bâti-TAB
06/10/2025	20 rue des Violettes	573	Non bâti-TAB
06/10/2025	9 place du Vieux Château	554	Bâti- Maison d'habitation
15/10/2025	10 rue Jean Moulin	958	Bâti- Maison d'habitation
15/10/2025	3 impasse de la Croix	208	Bâti- Maison d'habitation

Il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption.

▪ Engagements comptables :

DATE	LIBELLE	FOURNISSEURS	MONTANT TTC
19/09/2025	4 X SUCRES	BREMODIS SARL	5,80 €
19/09/2025	VIS ECROUS	TAMO EQUIP JARDIN ATLANTIC	79,46 €
19/09/2025	BOUEILLES REMERCIEMENTS AGRICULTEURS	LA CAVE MOTHAISE	74,70 €
19/09/2025	LIMES	BPM AGRI ATLANTIQUE	4,63 €
19/09/2025	OLIVIERS MARIAGES DU 13/9	GAMM VERT	102,18 €
19/09/2025	OLIVIERS MARIAGES DU 6/9	GAMM VERT	102,18 €
19/09/2025	ENTRETIEN REPARATION PNEUS CQ094CK	ACHARD AUTOMOBILES	822,14 €
19/09/2025	LAME MULCHING KUBOTA	TAMO EQUIP JARDIN ATLANTIC	208,28 €
19/09/2025	CORDON HELION	TAMO EQUIP JARDIN ATLANTIC	210,24 €
19/09/2025	REPARATION DEBROUSAILLEUSE A DOS STIHL	DEGRANGE CLEMENT	393,27 €
19/09/2025	DE1390 FIXATION CAPTEUR SUR PL3743VF85	SARL RAVON ATELIER SCAR	79,20 €
19/09/2025	DE 1391 REPARATION ROUE GRILLO	SARL RAVON ATELIER SCAR	62,40 €
19/09/2025	DE 1396 NEIMAN PL 3743VG85	SARL RAVON ATELIER SCAR	480,00 €
19/09/2025	DE1386 ASPEN 2 X 25L	SARL RAVON ATELIER SCAR	277,99 €
22/09/2025	GUSO BLANDY JNS 2025	GUICHET UNIQUE	152,73 €
22/09/2025	GUSO BONNET JNS 2025	GUICHET UNIQUE	132,24 €
22/09/2025	GUSO DAVID JNS 2025	GUICHET UNIQUE	134,37 €
22/09/2025	GUSO BERNARD JNS 2025	GUICHET UNIQUE	148,81 €
22/09/2025	GUSO OUVRARD JNS 2025	GUICHET UNIQUE	131,17 €
22/09/2025	BLANDY JNS 2025	BLANDY BRUNO	141,02 €
22/09/2025	BONNET JNS 2025	BONNET NICOLAS	127,50 €
22/09/2025	DAVID JNS 2025	DAVID FABIEN	125,37 €
22/09/2025	BERNARD JNS 2025	BERNARD SANDRINE	144,94 €
22/09/2025	REMUNERATION OUVRARD JNS 2025	OUVRARD THIERRY	128,57 €
23/09/2025	CHANGEMENT FILTRES ROOFTOP	THERECO SAS	1 005,60 €
23/09/2025	TAXE FONCIERE 2025 AVIS 2585423296184	SIP DES SABLES D OLLONNE	184,00 €
23/09/2025	TAXE FONCIERE 2025 AVIS 2585423409319	SIP DES SABLES D OLLONNE	4 005,00 €
23/09/2025	TAXE FONCIERE 2025 AVIS 2585436559648	SIP DES SABLES D OLLONNE	63,00 €
26/09/2025	FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE D CHARRIER	EXPERIA	408,00 €
29/09/2025	TUTEURS TRAVERSES CORDE CHANVRE 1 NAIS 1 ARBRE	INEDIS LISA	811,74 €
29/09/2025	DIVERS LUMIERES SALLE TIGNOLA	SONEPAR	806,46 €
29/09/2025	GAZON FLEURI POUR CONTRE ALLEE RUE DE LA CHAPELLE	VERTYS	672,48 €
29/09/2025	GRILLAGE PARE BALLON FOOT LCA	GAMM VERT	195,60 €
29/09/2025	ROULEAU A GAZON	INEDIS LISA	123,36 €
29/09/2025	OLIVIER MARIAGE DU 27/9	GAMM VERT	51,08 €
29/09/2025	EBRANCHEUR	GAMM VERT	36,98 €
29/09/2025	COMMANDE CAFE CHOCOLAT SERVICES TECHNIQUES ET ESPACE CULTUREL	FOUNTAIN FRANCE SAS	280,78 €
29/09/2025	CHAUSSURES DE SECURITE M. ROUX	INEDIS LISA	69,50 €
29/09/2025	DIVERS EPI	TAMO EQUIP JARDIN ATLANTIC	256,72 €
29/09/2025	SUIT VISITE SOCOTEC MODIF COMPTEUR ELEC PLACE HOTEL DE VILLE	REXEL OLLONNE SUR MER	4 941,35 €
29/09/2025	DIVERSES FOURNITURES	VAMA	534,29 €
02/10/2025	IMPRESSION AFFICHES A0 HALLOWEEN 2025	IMPRIMERIE OFFSET 5 EDITION	102,00 €
02/10/2025	SPECTACLE DE MAGIE "HALLOWEEN" 2025	LE COCHON VOYAGEUR	640,00 €
02/10/2025	POT ELECTION CMJ	BREMODIS SARL	26,19 €
06/10/2025	VIDANGE 307 4313XB85	ACHARD AUTOMOBILES	171,40 €
06/10/2025	50 ARBRES POUR 1 NAISSANCE 1 ARBRE 2025	PEPINIERES MARMIN	1 540,00 €
06/10/2025	DIVERS PLANTS POUR CREATION PLACE HOTEL DE VILLE/TOURNERET/DEBUSSY/J MOULIN	PEPINIERES MARMIN	1 367,41 €
06/10/2025	REPARATION KARCHER DES HALLES	VAMA	235,16 €
06/10/2025	ELAGAGE RUE DE LA CHAPELLE CHEMIN DU PATIS	AU COEUR DE L'ARBRE	3 216,00 €
06/10/2025	PLAQUETTES PIEDS D ARBRE	AU COEUR DE L'ARBRE	475,20 €
06/10/2025	CONTROLE DEBROUSAILLEUSE	DEGRANGE CLEMENT	64,85 €
06/10/2025	FOURNITURE TUYAU GAZ POUR BRULEUR CIMETIERE	TAMO EQUIP JARDIN ATLANTIC	107,46 €
06/10/2025	RONDIN 8 X 2.50 M LISSE LAVOIR LCA	INEDIS LISA	14,25 €
06/10/2025	PILES POUR TENNIS	BREMODIS SARL	8,49 €
06/10/2025	DIVERS PRODUITS D ENTRETIEN	BREMODIS SARL	16,35 €
07/10/2025	FOURNITURES ADMINISTRATIVES DIVERS	MAXIPAP	516,23 €
07/10/2025	FOURNITURES ADMINISTRATIVES DIVERS	MAXIPAP	497,65 €
07/10/2025	CAHIERS ET CHEMISES	MAXIPAP	60,97 €
07/10/2025	RECHARGES PASTILLE ADHESIVE	MAXIPAP	1,40 €
09/10/2025	COMMANDE BIBLIOTHEQUE	MAXIPAP	47,30 €
09/10/2025	CARBURANT SEPTEMBRE 2025	BREMODIS SARL	1 138,11 €
09/10/2025	3 VISIERES INTEGRALES	TAMO EQUIP JARDIN ATLANTIC	192,23 €
09/10/2025	BETON POUR RAMPE ACCES EGLISE LCA	INEDIS LISA	273,72 €
09/10/2025	DE1414 BIDON 5L HUILE DE CHAINE	SARL RAVON ATELIER SCAR	12,97 €
09/10/2025	ROUE / LAMES ISEKI	A&MS AGRI ET MOTOCULTURE SER	457,25 €
09/10/2025	REVISION ET REPARATION KUBOTA	A&MS AGRI ET MOTOCULTURE SER	1 023,60 €
09/10/2025	CONTROLE ET DEGRAISSAGE DES HOTTES ESP CULTUREL ET BELLE EUGENIE	RP OUEST	576,00 €
09/10/2025	BATTERIES MOD REG	SONEPAR	36,10 €
09/10/2025	REFACAGE PANNEAU FOOT + PANNEAU ANNEXE MAIRIE	L ATELIER DE L ADHESIF	164,64 €
10/10/2025	ETIQUETTES BADGES SOIREE DES BENEVOLES 2025	MAXIPAP	56,74 €
10/10/2025	RENCONTRE AGRICULTEURS 2025	AU COUTEAU AZTEQUE	202,40 €
10/10/2025	ABONNEMENT COCKTAIL PLAYER (PANNEAU LUMINEUX) 2025	SAS COCKTAIL DEVELOPPEMENT	380,00 €
14/10/2025	PANNEAUX ENFANTS NES EN 2024 +2023	L ATELIER DE L ADHESIF	376,00 €
14/10/2025	ABONNEMENT PANORAPRESSE 2025	OUEST FRANCE	800,00 €
14/10/2025	DROIT DE COPIE 2025	OUEST FRANCE	450,00 €
TOTAL ENGAGEMENT DE FONCTIONNEMENT			33 963,20 €

17/09/2025	HERMITAGE - RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE	GEOUEST	3 072,00 €
17/09/2025	MOE AMENAGEMENT QUARTIER HERMITAGE	GEOUEST	21 060,00 €
17/09/2025	POTEAU INCENDIE RUE DES JONQUILLES CONV 02.064.2025	VENDEE EAU	3 928,70 €
17/09/2025	POTEAU INCENDIE RUE DE L EGLANTIER CONV 02.065.2025	VENDEE EAU	4 308,30 €
17/09/2025	POTEAU INCENDIE LA COSSONIERE CONV 02.066.2025	VENDEE EAU	5 386,18 €
06/10/2025	ASPIRATEUR T 7/1 800W 7L POUR SALLE TENNIS	VAMA	187,20 €
06/10/2025	AFFUTEUSE	DEGRANGE CLEMENT	731,76 €
06/10/2025	AMENAGEMENT VOIRIE DRAINAGE COMPLEXE OMEYER	BULTEAU ATM	5 064,00 €
06/10/2025	FER A SOUDER	CEDEO	330,71 €
08/10/2025	MAITRISE D'OEUVRE CONSTRUCTION DOJO	PETR ARCHITECTES	67 689,60 €
08/10/2025	TRAVAUX DEMOLITION GARAGE - BONAPARTE	NICKEL HABITAT	30 233,79 €
08/10/2025	ETUDE FAISABILITE ET PROGRAMMATION EXTENSION MEDIATHQUE	CRESCENDO CONSEIL	21 420,00 €
08/10/2025	SST VRD CREATION ESPACE CONVIVIAL - ASSOCIATIONS	PETE BATIMENT	35 944,50 €
09/10/2025	MAITRISE D'OEUVRE CONSTRUCTION DOJO	BATEC INGENIERIE	7 718,40 €
09/10/2025	MOE RESTAURATION REHABILITATION LAVOIR ESSAIS	SERBA	4 680,00 €
09/10/2025	DIVERS PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE	SIGNAUX GIROD	290,78 €
13/10/2025	BALISES SOUPLES POUR SECURISATION CHEMIN PIETONS ECOLE LCA	SELF SIGNAL	235,20 €
13/10/2025	TRAVAUX DEMOLITION GARAGE	CTCV TR	8 734,97 €
14/10/2025	JARDINS POTAGERS - ACQUISITIONS PIQUETS CHATAIGNIERS POUR CLUTURE	SARL RIEGER	136,50 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			221 162,57 €

DATE	LIBELLE	FOURNISSEUR	MONTANT TTC
22/08/2025	ACHAT PERCOLATEUR BELLE EUGÉNIE	OUESTOTEL	174,49 €
22/08/2025	COMPLÉMENT VERRERIE ESPACE CULTUREL + ACHATS PICHETS	OUESTOTEL	290,86 €
25/08/2025	CARBURANT JUILLET 2025	BREMODIS SARL	1 331,22 €
25/08/2025	VERIFICATION DRAGER DETECTEUR GAZ	VAMA	86,40 €
25/08/2025	DIVERS POT MEDAILLE DAMIEN CHARRIER	BREMODIS SARL	9,12 €
25/08/2025	POUDRE SUN POUR LAVE VAISSELLE	BREMODIS SARL	9,17 €
25/08/2025	CONTROLE POLLUTION BERLINGO CE187QD	CTA LA MOTHE ACHARD	41,00 €
25/08/2025	DIVERS RACCORDS ARROSAGE TERRAIN FOOT LMA	INEDIS LISA	102,75 €
25/08/2025	ARROSEUR TERRAIN FOOT LMA	INEDIS LISA	16,85 €
25/08/2025	BOUGIE / CHAÎNE/CUTTER/MARTEAU	BPM AGRI ATLANTIQUE	232,92 €
25/08/2025	ARROSEUR TERRAIN FOOT LMA	GAMM VERT	14,50 €
25/08/2025	ARBRE + TERREAU POT MAIRIE	PEPINIERES MARMIN	31,46 €
25/08/2025	BOISSON POUR AGENT SUPPLEMENTAIRE FEU ARTIFICE 14/7/25	LA CAVE MOTHASE	98,69 €
26/08/2025	BOISSONS POUR FORUM ET NOUVEAUX ARRIVANTS	LA CAVE MOTHASE	260,83 €
26/08/2025	CIMENT PROMPT MAINS COURANTES STADE FOOT	POINT P	36,04 €
27/08/2025	OLIVIER MARIAGE DU 23/8	GAMM VERT	51,08 €
27/08/2025	CHAUSSURES P HERBERT	INEDIS LISA	69,50 €
27/08/2025	CIMESSES POUR PORTE MANTEAU ECOLE LMA	POINT P	48,37 €
27/08/2025	SIPHONS	CEDEO	19,26 €
27/08/2025	LOCATION MINI PELLE 2T5 + TARIERE + ENFONCE PIEUX POUR GRILLAGE MAISON BARRAUD	V LOK	658,62 €
27/08/2025	SUPERCLEAN	JM DISTRIBUTION	330,00 €
28/08/2025	FORUM ACCUEIL DES ASSOCIATIONS 2025	BREMODIS SARL	42,36 €
29/08/2025	VERIFICATION EQUIPEMENTS CITY STADE OMEYER	SOLEUS	38,40 €
29/08/2025	VERIFICATION EQUIPEMENTS AIRE DE JEUX OMEYER	SOLEUS	43,20 €
29/08/2025	VERIFICATION EQUIPEMENTS SALLE OMEYER	SOLEUS	96,00 €
29/08/2025	VERIFICATION EQUIPEMENTS TERRAIN DE FOOT OMEYER	SOLEUS	67,20 €
29/08/2025	VERIFICATION EQUIPEMENTS JEUX PRE DE LA FONTAINE	SOLEUS	43,20 €
29/08/2025	VERIFICATION EQUIPEMENTS JEUX LES PLANCHETTES	SOLEUS	9,60 €
29/08/2025	VERIFICATION EQUIPEMENTS DOJO LCA	SOLEUS	9,60 €
29/08/2025	VERIFICATION EQUIPEMENTS ECOLE MARGUERITE AUJARD	SOLEUS	14,40 €
29/08/2025	VERIFICATION EQUIPEMENTS SALLE L TIGNOLA	SOLEUS	115,20 €
29/08/2025	VERIFICATION EQUIPEMENTS TERRAIN FOOT XANATRE	SOLEUS	96,00 €
29/08/2025	VERIFICATION EQUIPEMENTS AIRE DE JEUX XANATRE SKATE? CITY? TERRAIN STABILISE	SOLEUS	115,20 €
29/08/2025	VERIFICATION EQUIPEMENTS SALLE ANTOINE RIGAUDEAU	SOLEUS	57,60 €
29/08/2025	VERIFICATION EQUIPEMENTS SALLE DE GYM	SOLEUS	199,20 €
29/08/2025	VERIFICATION EQUIPEMENTS PARCOURS BIBROU	SOLEUS	79,20 €
29/08/2025	VERIFICATION EQUIPEMENTS JEUX LA MALANDRIE	SOLEUS	14,40 €
29/08/2025	VERIFICATION EQUIPEMENTS JEUX LA MALANDRIE	SOLEUS	31,20 €
29/08/2025	FORUM DES ASSOCIATIONS 2025 ACHATS DIVERS	BREMODIS SARL	29,26 €
29/08/2025	FORUM DES ASSOCIATIONS 2025 ACHATS DIVERS	BREMODIS SARL	3,20 €
29/08/2025	CONVENTION L'AIR D'EN RIRE 2025	L'AIR D'EN RIRE	4 560,00 €
01/09/2025	REMPLACEMENT DURITE DE TURBO MINIBUS CA813WT	ACHARD AUTOMOBILES	254,82 €
01/09/2025	GNR	BRETECHE OUEST	1 172,40 €
01/09/2025	GRILLAGE POUR MAISON BARRAUD	INEDIS LISA	94,90 €
02/09/2025	REPARATION TAILLE HAIE DEBROUSAILLEUSE ELAGUEUSE TRONCONNEUSE	DEGRANGE CLEMENT	673,85 €
02/09/2025	PAPIER HYGIENIQUE WC AUTONOMES	SAGELEC SAS	151,33 €
02/09/2025	OLIVIERS MARIAGES DU 29 AT 30 AOUT	GAMM VERT	102,18 €
09/09/2025	IMPRESSION BACHES HALLOWEEN ET LA JOSEPHINE	123 IMPRIM SAS	302,15 €
09/09/2025	RÉPARATION MICRO SALLE MODULABLE	LR EVENEMENT	95,34 €
09/09/2025	RAMETTES DE PAPIER	MAXIPAP	168,12 €
09/09/2025	CARBURANT AOUT 2025	BREMODIS SARL	695,62 €
09/09/2025	ADAPTATEUR CONNECTEUR RAPIDE	TAMO EQUIP JARDIN ATLANTIC	25,43 €
09/09/2025	CONTRE VISITE POLLUTION CE187QD	CTA LA MOTHE ACHARD	37,00 €
10/09/2025	COMPLÉMENT COMMANDE ANNUELLE	POLLET SARL - OBYO	865,27 €
10/09/2025	CADENAS	VAMA	185,71 €
10/09/2025	3 ADAPTATEURS CONNECTEURS RAPIDES	TAMO EQUIP JARDIN ATLANTIC	76,27 €
11/09/2025	RECEPTION NOUVEAUX ARRIVANTS 2025	LOUAIL RONAN LA MIE DE LA MOTHE	115,20 €
11/09/2025	PRODUIT RÉSINE OMEYER	ADN NORD	805,37 €
11/09/2025	TAXES FONCIERES AVIS 2585423291236	SIE DES SABLES D OLLONNE	3 191,00 €
11/09/2025	TAXES FONCIERES AVIS 2585423401104	SIE DES SABLES D OLLONNE	8 178,00 €
12/09/2025	COURSES NOUVEAUX ARRIVANTS 2025	BREMODIS SARL	31,70 €
12/09/2025	FORMATION LE MAIRE ET LA GESTION DES EDIFICES RELIGIEUX MME EDOUARD - M MONOT-	FORMATION DES ELUS LOCAUX	1 120,00 €
12/09/2025	SUBVENTION SOLDAIRITE COMMUNES INCENDIE AOUT 2025	ASSOCIATION DES MAIRES DE L'AUDE	1 500,00 €
12/09/2025	DESODORISANT MARINE	BREMODIS SARL	2,34 €
12/09/2025	INFUSION ET CAPPUCCINO	BREMODIS SARL	9,47 €
TOTAL ENGAGEMENT FONCTIONNEMENT			29 431,02 €

DATE	LIBELLE	FOURNISSEUR	MONTANT TTC
27/08/2025	JARDINS POTAGERS - AMENAGEMENT ACCES ET PARKING	SEDEP-ATLANROUTE-VALOT	8 990,40 €
28/08/2025	ENTRETIEN BATIMENTS - ACQUISITION POUBELLES TRI SELECTIFS DIFFERENTES SALLES	POLLET SARL - OBYO	761,44 €
01/09/2025	ACCOMPAGNEMENT DEROGATION NID HIRONDELLES	LPO VENDEE	2 358,00 €
02/09/2025	URNE POUR 5EME BUREAU	FABREGUE	464,76 €
02/09/2025	ISOLOIRS POUR 5EME BUREAU	FABREGUE	891,60 €
02/09/2025	AUTOLAVEUSE	RELHP	7 784,21 €
04/09/2025	AUTOLAVEUSE BROSSES	RELHP	2 376,00 €
05/09/2025	SYDEV CONVENTION FEUX RECOMPENSE - AVENANT 1 N AFF L.FS.152.24.0001	SYDEV	469,00 €
05/09/2025	ESPACE BERNARD MOREAU - SALLE GMA PEINTURE ET PLINTHES	TOUZEAU DECO SARL	3 703,87 €
05/09/2025	TRAVAUX IMPASSE DE LA FONTAINE	COLAS CENTRE-OUEST	19 701,00 €
TOTAL ENGAGEMENT INVESTISSEMENT			47 500,28 €

Interventions :

Martial CAILLAUD, Conseiller municipal : « *quel est le montant des travaux du projet de construction du DOJO ?* ».

Didier RETAILLEAU, Adjoint Aménagement et cadre de vie : « *le montant des travaux est estimé autour de 800 000 euros* ».

Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Conseiller municipal, demande des précisions sur les deux engagements relatifs à la démolition du garage. Didier RETAILLEAU explique qu'il s'agit de facture en paiement direct au sous-traitant pour le désamiantage, compris dans le montant total du marché, de la même façon que pour le modulaire rue Jean Bouin, il y a deux engagements.

Michel VALLA, Maire, ajoute que le modulaire a été posé cet après-midi.

Ordre du jour :

1. Convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'îlot rue Jules Ferry avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée.
2. Aménagement de l'avenue Napoléon Bonaparte et du parvis de l'Eglise - Convention de rénovation d'éclairage public avec le SYDEV - Aménagement Tranche A B et C
3. Mise à disposition à titre gratuit de salles communales en période électorale aux candidats aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 pour la tenue de réunions publiques à caractère général
4. Budget principal : décision modificative n°1
5. Budget Annexe lotissement Jonquilles : décision modificative n°1
6. Clôture du budget annexe Lotissement les Jonquilles
7. Harmonisation des tarifs funéraires à compter du 1er novembre 2025
8. Subventions exceptionnelles sollicitées par des associations
9. Autorisation de signature du contrat d'engagement pour un concert par le groupe de musique « Fair'Play » - Soirée des bénévoles 2025
10. Rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Pays des Achards
11. Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée
12. Questions diverses

D27102025_01 : Convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'îlot rue Jules Ferry avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée.

La commune de Les Achards a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée sur le secteur rue Jules Ferry.

En effet, une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue le 13 Août 2025 pour le bien situé 13 rue Jules Ferry. La commune envisage sur cette emprise foncière un projet d'habitat inclusif dans le cadre de la revitalisation du centre bourg. Ce projet d'accueil multigénérationnel et inclusif permettrait également d'élargir l'offre de logements, tout en répondant au besoin d'autonomie et d'inclusion des personnes âgées ou en situation de handicap.

C'est pourquoi, eu égard aux orientations stratégiques définies par le Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Etablissement Public Foncier approuvé, par délibération de son Conseil d'administration le 13 mars 2025, l'intervention de l'EPF de la Vendée est parue opportune afin de produire du foncier pour réaliser un projet d'accueil multigénérationnel et inclusif permettant d'élargir l'offre de logements.

Il est donc proposé que la commune puisse confier à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée une mission d'étude, d'acquisition et de portage foncier sur le secteur rue Jules Ferry.

Monsieur le Maire présente la convention

Le périmètre d'intervention est fixé à l'article 2 de la convention pour une superficie de 11 541 m². Il est précisé que les parcelles sont situées en zone UBa du PLUiH.

Le montant prévisionnel de l'engagement est fixé à 600 000 euros.

La période de portage des immeubles acquis par l'EPF de la Vendée s'achèvera au terme de la convention et des avenants qui se présenteront le cas échéant, quelle que soit la date des acquisitions.

Vu la délibération n°2025-84 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en date du 14 octobre 2025, approuvant la convention d'étude.

Vu la délibération RGLT_25_854_169 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays des Achards en date du 22 octobre 2025, approuvant la convention d'étude.

Interventions :

Michel VALLA, Maire, présente le projet de convention et rappelle l'historique depuis 2023 : « Au début, un projet présenté par le groupe Duret avait fait l'objet de plusieurs réunions avant que le projet ne soit abandonné par le promoteur. Depuis, plusieurs promoteurs se sont présentés mais leur projet ne correspondait pas aux attentes de la commune. Le 13 Août dernier, une déclaration d'intention d'aliéner est arrivée sur le bureau du Maire qui a cherché à contacter le promoteur afin de connaître leur projet sur ce site. Michel VALLA, Didier RETAILLEAU et Gérard JOURDAIN ont ainsi reçu en Mairie l'acquéreur et le promoteur qui n'avaient pas de projet à présenter et ont demandé ce que la Mairie souhaitait.

En parallèle, lors d'une rencontre avec l'EPF, il a été proposé de prolonger le délai de préemption d'un mois afin d'avoir le temps de la réflexion. Une demande de visite a ainsi été faite pour prolonger le délai et travailler en collaboration avec l'EPF afin de garantir un projet d'habitat inclusif. Michel VALLA explique que l'approbation de cette convention de maîtrise foncière permettra à l'EPF de préempter, ce qui laissera à la nouvelle mandature l'opportunité de décider du projet d'habitat inclusif, intermédiaire entre le domicile et l'ehpad idéalement situé en plein centre bourg. »

Stéphanie CHIFFOLEAU, Conseillère municipale, : « c'est un projet qui s'étend sur plusieurs années »

Sylvain MONIOT BEAUMONT, Conseiller municipal : « pourquoi le projet n'était pas suffisant ? »

Michel VALLA, Maire : « le projet proposait des étages, le manque de temps n'a pas permis de travailler suffisamment le projet d'habitat inclusif. Les candidats pourront se représenter lorsque l'EPF aura avancé sur le projet qui pourra être travaillé en concertation avec la nouvelle mandature. »

Thony CHABOT, Conseiller municipal : « je connais les promoteurs, pourquoi attendre 3 ans alors que le besoin est immédiat ? »

Michel VALLA, Maire et Gérard JOURDAIN, Adjoint Vie sociale : « on était contraints par les délais, un cahier des charges sera travaillé avec l'EPF, c'est important de prendre le temps de la réflexion et de maîtriser ce projet. »

Thony CHABOT, Conseiller municipal : « tu fais une erreur, avec des personnes comme ça on peut leur faire confiance »

Gérard JOURDAIN, Adjoint Vie sociale : *« ce n'est pas une question de confiance, on souhaite que les habitants puissent trouver un environnement accueillant. En juillet 2024, le CCAS a déjà travaillé sur ce projet d'habitat inclusif qui répond à une préconisation de l'analyse des besoins sociaux de la commune. »*

Martial CAILLAUD, Conseiller municipal : *« dans la convention, le montant indiqué pour les études et l'acquisition du terrain est de 600 000 euros, est-ce qu'on revend le terrain après ? »*

Michel VALLA, Maire : *« oui on revendra mais pour l'instant on va travailler sur un cahier des charges, ce n'est pas la commune qui a vocation à réaliser la construction, l'idée c'est de maîtriser ce qui va se faire. Par ailleurs, l'EPF participe et subventionne à hauteur de 30 % des dépenses. »*

Martial CAILLAUD, Conseiller municipal : *« on n'aurait pas pu intervenir au nouveau du permis de construire ? »*

Didier RETAILLEAU, Adjoint Aménagement et cadre de vie : *« on n'a reçu aucun planning de l'équipe »*

Michel VALLA, Maire : *« Les Déclarations d'intention d'aliéner quand elles arrivent sur le bureau, il faut réagir vite et ce n'est jamais facile. »*

Sylvain MONIOT BEAUMONT, Conseiller municipal : *« c'est dur de décider sans avoir les plans »*

Michel VALLA, Maire : *« l'EPF présentera des plans en réunion de travail »*

Martial CAILLAUD, Conseiller municipal : *« il faut un projet avancé pour pouvoir préempter ? »*

Michel VALLA, Maire : *« l'EPF nous le permet »*

Stéphanie CHIFFOLEAU, Conseillère municipale : *« on a un peu le couteau sous la gorge, on ne nous écoute pas »*

Didier RETAILLEAU, Adjoint Aménagement et cadre de vie : *« le mois dernier cela a été évoqué en conseil municipal dans les questions diverses »*

Lynda PRUVOST, Adjoint Sport et vie associative : *« la seule solution aujourd'hui c'est de préempter et l'EPF propose une maîtrise du projet plus raisonnable. »*

Charles-Bernard DRUGEON, Conseiller municipal, demande si le vote peut se faire à bulletin secret. Les autres conseillers municipaux ne souhaitent pas voter à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (22 voix pour – 2 contre - 5 abstentions):

- **DE VALIDER** la convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'ilot rue Jules Ferry avec l'Etablissement Public Foncier afin de réaliser un projet d'accueil multigénérationnel et inclusif permettant d'élargir l'offre de logements.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant, à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Annexe à la délibération :

1. Convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain et de densification

D27102025_02 : Aménagement de l'avenue Napoléon Bonaparte et du parvis de l'Eglise - Convention de rénovation d'éclairage public avec le SYDEV - Aménagement Tranche A B et C

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2431-1 et suivants relatifs à la maîtrise d'œuvre ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu l'autorisation de programme et crédits de paiement n°2402-BONAP « Aménagement de l'avenue Bonaparte » créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2024 et révisée par délibération du Conseil Municipal en date 31 mars 2025 ;

Vu la décision municipale n° DLG_2024_004 en date du 3 décembre 2024 par laquelle le Maire a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet GEOUEST pour l'aménagement de l'avenue Bonaparte et du parvis de l'Eglise pour un montant de 62 756,90 € HT ;

Vu la délibération n°D30062025_04 autorisant le lancement de la procédure de consultation en vue de la désignation des entreprises pour l'aménagement du parvis de l'église et de l'avenue Bonaparte ;

Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement de l'avenue Napoléon Bonaparte, axe structurant du centre-bourg, en cohérence avec les ambitions du programme « Petites Villes de Demain » ;

Considérant l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet GEOUEST du 22 mai 2022 au 30 mai 2023 ayant permis de définir ce projet d'aménagement ;

Considérant que l'étude de faisabilité définit un coût prévisionnel des travaux s'élevant à 1 792 850,00 € HT ;

Considérant que la politique de la Commune est de remplacer au fur et à mesure des aménagements et rénovation de voirie les luminaires de coloris marrons afin d'harmoniser l'ensemble du patrimoine lié à l'éclairage public sur des tons gris ;

Monsieur RETAILLEAU, Adjoint Aménagement et cadre de vie, expose à l'Assemblée qu'au vu de la longueur de cette avenue un découpage en 3 tranches A B et C est prévu par le SYDEV.

Les marchés de travaux (lot 1 Voirie et Réseaux divers, lot 2 Aménagements paysagers, maçonnerie et mobiliers et lot 3 Travaux de signalisation) liés à cet aménagement ont été notifiés le 14 octobre 2025 pour un montant total de 959 216,56 €HT soit 1 151 059,87 € TTC.

Les travaux pour la réalisation des tranches A, B et C ont été estimés par le Sydev suivant ce découpage :

- Tranche A : Convention N°2025.ECL.0592 (n° affaire L.RN.152.23.006)

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	29 904,00	35 885,00	29 904,00	70,00 %	20 933,00
Rénovation	131 225,00	157 470,00	131 225,00	50,00 %	65 613,00
TOTAL PARTICIPATION					86 546,00

- Tranche B : Convention N°2025.ECL.0593 (n° affaire L.RN.152.25.001)

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Rénovation	65 470,00	78 564,00	65 470,00	50,00 %	32 735,00
TOTAL PARTICIPATION					32 735,00

- Tranche C : Convention N°2025.ECL.0594 (n° affaire L.RN.152.25.002)

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Rénovation	113 777,00	136 532,00	113 777,00	50,00 %	56 889,00
TOTAL PARTICIPATION					56 889,00

Soit un budget total estimé à 341 376,00 €HT, avec une participation communale de 176 170,00 HT soit 211 404,00 €TTC.

Interventions :

Stéphane DENIS-LUTARD, Conseiller municipal : « *par rapport à l'opération « Petites Villes de demain », ce serait bien d'un point de vue urbanistique que l'on obtienne une homogénéisation des éclairages sur les deux quartiers. »*

Michel VALLA, Maire : « *en effet, il faut une qualité supérieure. »*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conventions Sydev N°2025.ECL.0592, N°2025.ECL.0593 et N°2025.ECL.0594 - Aménagement Napoléon Bonaparte Tranches A B et C pour un montant estimatif des dépenses totales de 341 376,00 €HT, avec une participation communale de 176 170,00 € HT soit 211 404,00 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Annexes à la délibération :

1. *Tranche A : Convention N°2025.ECL.0592 (n° affaire L.RN.152.23.006)*
2. *Tranche B : Convention N°2025.ECL.0593 (n° affaire L.RN.152.25.001)*
3. *Tranche C : Convention N°2025.ECL.0594 (n° affaire L.RN.152.25.002)*

D27102025_03 : Mise à disposition à titre gratuit de salles communales en période électorale aux candidats aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 pour la tenue de réunions publiques à caractère général

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3,

Considérant les possibles demandes de mises à disposition de salles municipales en vue d'y tenir des réunions politiques,

Considérant la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition de ces salles municipales en périodes préélectorale et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs,

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les prochaines élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026 et qu'à cette occasion la mairie peut être saisie de demandes émanant des candidats sollicitant le prêt de salles communales en vue d'organiser des réunions publiques.

Monsieur le Maire précise que l'article L 2144-3 du CGCT prévoit : « Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation.»

Par ailleurs, Monsieur le Maire, précise que, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article L.52.8 du Code électoral : les collectivités ne peuvent de quelque manière que ce soit, participer au financement de la campagne électorale. Par contre, elles peuvent mettre à disposition des candidats des salles de réunions, à condition bien sûr de ne faire aucune discrimination entre les candidats, de n'accorder aucune préférence d'aucune sorte à une liste ou une autre, et d'appliquer la même politique tarifaire à l'égard de tous les candidats.

À ce titre par souci de transparence, d'équité de traitement et de sécurité juridique, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante que la mise à disposition de deux salles : la salle polyvalente la Belle Eugénie et de l'espace culturel George Sand, soit accordée, à raison d'une réunion publique par salle, à titre gratuit et à l'ensemble des candidats aux élections municipales de 2026 officiellement déclarés qui en feront la demande pendant la période préélectorale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** pendant la durée de la période préélectorale des élections municipales 2026, que tout candidat pourra disposer gratuitement et pour une unique fréquence par salle de la mise à disposition de la Salle Polyvalente de la Belle Eugénie et de l'Espace Culturel George Sand.
- **DE CONFIRMER** que les mises à disposition des salles communales : salle polyvalente de la Belle Eugénie et l'espace culturel George Sand ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.
- **DE PRECISER** que les mises à disposition consenties se feront dans le respect du règlement intérieur de chaque salle communale.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette délibération.

Annexe(s) à la délibération :

Sans objet

D27102025_04 : Budget principal : décision modificative n°1

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 6 octobre 2025,

Monsieur Jean-Luc RABILLARD, Adjoint aux Finances, expose la décision modificative rendue nécessaire :

A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Suite à l'actualisation des frais liés à l'entretien des bâtiments « Enfance / Jeunesse » pour l'exercice 2024 et à la régularisation due par notre commune de 4 832,00 € en section de fonctionnement, un mandat au compte 673 est à émettre. Ce compte en 2025 présente une prévision insuffisante.

Par ailleurs, les répartitions du prélèvement et du reversement FPIC entre la CCPA et les communes membres ayant été approuvées lors du conseil communautaire du 24 septembre dernier, il est nécessaire d'augmenter les crédits pour le prélèvement, le compte 739221 présentant une prévision insuffisante de 18 000,00€.

	Chapitr e	Foncti on	Gestonnaire	Service	Antenne	Article	Opéra tion	Libellés	DEPENSES		RECETTES	
									Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT	011	020	AFGE	AFG	LA	60632		FOURNITURES DE PETITS EQUIPEMENTS	12 500,00 €			
	67	020	AFGE	AFG	LA	673		TITRES ANNULÉS SUR EXERCICES ANTERIEURS		3 000,00 €		
	014	001	AFGE	AFG	LA	739221		FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES		9 500,00 €		
	TOTAL FONCTIONNEMENT								12 500,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €

A LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Suite à la consultation lancée cet été pour la création d'un film vidéo afin de mettre en valeur la vie associative sur la commune, en section d'investissement, une seule offre a été reçue pour 4 788,00€ TTC. Ce compte en 2025 présente une prévision insuffisante de 2 000,00€.

Il est proposé la décision modificative suivante :

	Chapitre	Section	Sous-section	Article	Service	Avenant	Opération	Libellés	DEPENSES		RECETTES	
									Dotation de crédits	Augmentation de crédits	Dotation de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT	20	20	ARGE	2086	AGE	LA		AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 000,00 €		
	21	311	CULT	2186	ECMU	LA	25	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - OPERATION ACQUISITION MATERIELS	2 000,00 €			
	TOTAL INVESTISSEMENT								2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget principal tel qu'exposée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette délibération.

Annexe(s) à la délibération :

Sans objet

D27102025_05 : Budget Annexe lotissement Jonquilles : décision modificative n°1

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 6 octobre 2025,

Monsieur Jean-Luc RABILLARD, Adjoint aux Finances, expose la décision modificative validée par le Service de Gestion Comptable et rendue nécessaire pour envisager la clôture du budget Annexe en cette fin d'année :

	Chapitr e	Foncti on	Gestionnaire	Service	Antenne	Article	Opéra tion	Libellés	DEPENSES		RECETTES	
									Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT	011	518				6045		ACHAT D'ETUDES / PRESTATIONS DE SERVICES / TERRAINS	2 733,00 €			
	011	518				605		ACHAT DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	1 340,00 €			
	042	518				71355		VARIATION DES STOKS DE TERRAINS AMENAGES		5 919,49 €		
	65	518				65822		REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DES BUDGETS ANNEXES A CA		4 075,00 €		
	65	518				65888		AUTRES	2,00 €			
	042	518				71355		VARIATION DES STOKS DE TERRAINS AMENAGES				5 919,49 €
TOTAL FONCTIONNEMENT									4 075,00 €	9 994,49 €	0,00 €	5 919,49 €
INVESTISSEMENT	040	518				3555		TERRAINS AMENAGES		5 919,49 €		
	040	518				3555		TERRAINS AMENAGES				5 919,49 €
	TOTAL INVESTISSEMENT								0,00 €	5 919,49 €	0,00 €	5 919,49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget annexe lotissement Les Jonquilles tel qu'exposée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette délibération.

Annexe(s) à la délibération :

Sans objet

D27102025_06 : Clôture du budget annexe Lotissement les Jonquilles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions budgétaires et comptables (M57),

Vu la délibération D29022016-06 en date du 29 février 2016 portant création du Budget annexe dénommé « Lotissement Les jonquilles »

Par délibération D29022016-06 du 29 février 2016 le Conseil Municipal a approuvé la création du budget annexe « lotissement communal les Jonquilles ».

Les travaux étant achevés et l'intégralité des lots ayant été vendue, il est précisé que le budget ne présente plus de mouvement comptable car l'ensemble des opérations attendues est réalisé.

Il est donc proposé de clôturer le budget annexe et de procéder à la reprise des résultats et à l'intégration de l'actif.

Cette opération d'intégration de l'actif et du passif de budget annexe dans le budget principal de la commune est effectuée par le comptable assignataire de la commune. Celui-ci procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal de la commune.

Le décompte détaillé du budget annexe fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 404 330,63€

Il est proposé de procéder au reversement de cet excédent du budget annexe au budget principal de la commune avec les opérations comptables ci-dessous :

Budget annexe lotissement :	compte 65822 reversement de l'excédent au BP
Budget principal :	compte 75821 intégration excédent du budget annexe

Interventions :

Michel VALLA, Maire « *cette action a permis la réalisation de 65 logements et un bon résultat au final, c'est un exemple de recette intéressante pour une commune en réalisant de l'habitat.* »

Gérard JOURDAIN, Adjoint Vie sociale : « *en faisant des lotissements communaux, on fait en quelque sorte du social car les terrains sont moins chers que les promoteurs privés* »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRONONCER** la clôture du budget annexe lotissement communal « Lotissement Les Jonquilles » au 31/12/2025 ;
- **DE CONFIRMER** que les crédits nécessaires à la réalisation du transfert de résultats et le reversement au budget principal de la commune de l'excédent de fonctionnement ont été prévus au Budget Principal 2025 ;
- **DE TRANSFERER** le résultat de clôture de 404 330,63€ du budget annexe au budget principal ;
- **D'HABILITER** Monsieur le Maire Michel VALLA, ou son représentant, à signer tout acte assurant la bonne exécution de la présente, notamment pour une éventuelle régularisation de la TVA.

Annexe(s) à la délibération :

Sans objet

D27102025_07 : Harmonisation des tarifs funéraires à compter du 1^{er} novembre 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°11122023_07 du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2023 fixant les tarifs des cimetières à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu l'arrêté n°ARR2025-052-DIV en date du 7 mars 2025 portant règlement général des cimetières,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 6 octobre 2025,

Monsieur Jean-Luc RABILLARD expose les anciens tarifs appliqués depuis le 1^{er} janvier 2024 :

	depuis le 01/01/2024		
Concessions	15 ans	30 ans	50 ans
Concession Caveau	100 €	200 €	250 €
Concession Caverne	120 €	150 €	200 €
Concession Columbarium	300 €	500 €	700 €

Ventes	Neuf
Vente caveau simple	au prix d'achat par la commune aux pompes funèbres
Vente caveau double	au prix d'achat par la commune aux pompes funèbres
Vente caverne	au prix d'achat par la commune aux pompes funèbres
Caveau provisoire	gratuit
	Occasion
Vente caveau simple	Prix d'achat actuel de la commune / 2
Vente caveau double	Prix d'achat actuel de la commune / 2
Vente caverne	Prix d'achat actuel de la commune / 2

Pour les usagers souhaitant des caveaux simples quartier la Mothe et pour le quartier La Chapelle des caveaux simples, des caveaux doubles (ou 2 places) et des caverne, la pratique communale consiste en un simple règlement d'une concession auprès de la commune puis les usagers sont invités à consulter directement les sociétés de Pompes Funèbres pour les travaux.

Pour les usagers souhaitant des caveaux doubles et des caverne quartier La Mothe, les travaux sont gérés par la commune par lot réalisés d'avance et refacturés ensuite aux usagers au tarif d'achat de la commune en sus du tarif de la concession.

A ce jour, les pratiques appliquées sur la commune diffèrent selon le cimetière. Dans un objectif d'égalité de l'usager devant le service public et de sécurisation de l'action publique, ces pratiques doivent être harmonisées, tout en tenant compte des particularités de chaque cimetière et en accord avec l'existant de chacun.

Monsieur Jean-Luc RABILLARD expose la proposition des nouveaux tarifs :

➡ Pour les concessions, aucun changement de tarif. **Une distinction a été apportée pour le Columbarium avec application d'un tarif pour un columbarium neuf ainsi que pour un columbarium d'occasion après reprise:**

	A compter du 01/11/2025		
Concessions	15 ans	30 ans	50 ans
Concession de terrain Caveau et pleine terre	100 €	200 €	250 €
Concession de terrain Caverne	120 €	150 €	200 €
Concession Columbarium neuf	300 €	500 €	700 €

Concession Columbarium occasion	150 €	250 €	350 €
---------------------------------	-------	-------	-------

➡ Pour les ventes de caveaux simples, caveaux doubles et cavurnes, Monsieur RABILLARD suggère que les sociétés de pompes funèbres puissent s'occuper directement des travaux en harmonie avec l'existant de chaque cimetière et suivant le règlement des cimetières qui définit les caractéristiques autorisées.

Ventes	Neuf
Vente caveau simple	Consultation directe des sociétés de Pompes Funèbres
Vente caveau double	2 caveaux doubles pré-installés restants à ce jour au prix d'achat de la commune de 1 696,45€ TTC Puis pour les suivants, consultation directe des sociétés de Pompes Funèbres
Vente cavurne	6 restants pré-installés restants à ce jour au prix d'achat de la commune de 462,25€ TTC puis pour les suivants, consultation directe des sociétés de Pompes Funèbres
Caveau provisoire	gratuit

➡ En outre, comme le permet le Code Général des Collectivités Territoriales, certaines opérations réalisées au sein du cimetière peuvent être refacturées :

Dispersion des cendres	50 €
Entretien des tombes	À la charge des concessionnaires et de leur famille
Exhumation en cas de reprise de concession	À la charge de la commune

Interventions :

Evelyne BAUD, Conseillère municipale : « *je suis étonnée du prix du colombarium par rapport à celui d'un caveau* ».

Michel VALLA, Maire : « *oui c'est en rapport avec l'achat du colombarium, la commune ne fait pas de bénéfice* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE DÉCIDER** de solder la vente des derniers travaux de caveaux doubles et cavurnes, pré-installés quartier la Mothe, avant de favoriser la consultation directe des sociétés de Pompes Funèbres par les usagers, comme suit :

	A compter du 01/11/2025
Ventes	Neuf
Vente caveau double	2 caveaux doubles pré-installés restants à ce jour au prix d'achat de la commune de 1 696,45€ TTC puis pour les suivants, consultation directe par les usagers des sociétés de Pompes Funèbres
Vente caverne	6 restants pré-installés restants à ce jour au prix d'achat de la commune de 462,25€ TTC puis pour les suivants, consultation directe par les usagers des sociétés de Pompes Funèbres

- **DE VALIDER** les nouveaux tarifs ci-dessous proposés à compter du 1^{er} novembre 2025 comme suit :

	A compter du 01/11/2025		
Concessions	15 ans	30 ans	50 ans
Concession de terrain Caveau et pleine terre	100 €	200 €	250 €
Concession de terrain Caverne	120 €	150 €	200 €
Concession Columbarium neuf	300 €	500 €	700 €
Concession Columbarium occasion	150 €	250 €	350 €
Autres			
Caveau provisoire	gratuit		
Dispersion des cendres	50 €		
Entretien des tombes	À la charge des concessionnaires et de leur famille		
Exhumation en cas de reprise de concession	À la charge de la commune		

- **D'APPLIQUER** ces tarifs à compter du 01/11/2025,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à procéder aux ventes.

Annexe(s) à la délibération :

Sans objet

D27102025_08 : Subventions exceptionnelles sollicitées par des associations

Vu l'avis favorable de la commission Finances-Vie Économique du 6 octobre 2025,

Monsieur Jean-Luc RABILLARD, Adjoint aux Finances, informe l'assemblée que deux demandes de subventions exceptionnelles ont été adressées en mairie par deux associations :

- Les Achards Karaté, pour les déplacements de deux élèves de l'association accompagnés au championnat de France de Karaté qui se tenait à Marseille les 17 et 18 mai dernier ;
- Le Tennis Club Les Achards, pour l'achat de peinture et de pinceaux en vue du rafraîchissement des peintures des murs du Tennis Club ;

Monsieur Jean-Luc RABILLARD précise que l'association Les Achards Karaté n'a pas sollicité de subvention au titre de 2025 lors de la campagne de début d'année et qu'elle est d'ores et déjà invitée à déposer une demande lors de la campagne annuelle de subventions 2026 et suivantes.

Interventions :

Stéphanie CHIFFOLEAU, Conseillère municipale : *«La demande de subvention a été faite après le championnat de France de Karaté, normalement la demande se fait avant l'évènement ».*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** une subvention exceptionnelle de 800€ à l'association LES ACHARDS KARATE ;
- **D'OCTROYER** une subvention exceptionnelle de 511,86€ à l'association TENNIS CLUB LES ACHARDS ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette délibération.

Annexe(s) à la délibération :

Sans objet

D27102025_09 : Autorisation de signature du contrat d'engagement pour un concert par le groupe de musique « Fair'Play » - Soirée des bénévoles 2025

Madame Lynda Pruvost, adjointe à la commission Sport et vie associative, en charge de l'organisation de la Soirée des bénévoles, expose au Conseil Municipal qu'il convient de conclure un contrat d'engagement avec le groupe de musique « Fair'Play » pour un concert.

Cette animation musicale, d'une durée totale de 2h30, sera présentée en discontinu, entre 19h00 et 22h00, lors la Soirée des bénévoles, qui se tiendra le samedi 22 novembre 2025 à l'Espace culturel George-Sand.

Le montant de la prestation s'élève à 1 300€ TTC, toutes charges incluses, et sera réglé en deux versements distincts (Guso et artistes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement correspondant (annexe à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la signature du contrat d'engagement avec le groupe de musique « Fair'Play » pour un montant de 1300 € TTC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette délibération.

Annexe à la délibération :

Contrat d'engagement

D27102025_10 : Rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Pays des Achards

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-39,
Vu la délibération n°RGLT_25_461_137 en date du 24 septembre 2025 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Achards,

Conformément aux dispositions précitées du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente en séance le rapport annuel d'activités de l'année 2024 de la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Monsieur le Maire rappelle que le rapport a fait l'objet d'une transmission à l'ensemble des membres du Conseil Municipal lors de l'envoi de la présente note de synthèse.

Intervention :

Michel VALLA, Maire rappelle la présentation du rapport faite en pré séance du Conseil Municipal sur chacun des domaines de compétences de la communauté de communes du Pays des Achards.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activités annuel de la Communauté de Communes du Pays des Achards pour l'année 2024.

Annexe à la délibération :

Rapport d'activités annuel de la Communauté de Communes du Pays des Achards pour l'année 2024

D27102025_11 : Rapport annuel de l' élu mandataire au sein de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée

Vu le rapport annuel de l' élu mandataire au sein de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ci-joint,

Il est rappelé que le 15 octobre 2022 l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée a été créée.

La Société a pour objet d'accompagner ses collectivités locales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales.

Conformément aux dispositions des articles L. 1531-1 et L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités actionnaires des SAPL doivent se prononcer, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration et/ou à l'Assemblée spéciale. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte notamment des informations générales et financières sur la société.

Conformément aux dispositions qui précèdent,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport de l' élu mandataire au sein de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

Annexe à la délibération :

Rapport annuel de l' élu mandataire 2024

Questions diverses

Michel VALLA, Maire, rappelle la soirée du 6 novembre organisée par la CCPA à Nieul-le-Dolent.

Lynda PRUVOST, Adjointe Sport et vie associative, invite à la soirée Halloween qui sera organisée le vendredi 31 Août place des Halles et rappelle que la cérémonie du 11 novembre sera célébrée quartier La Chapelle cette année en raison des travaux quartier la Mothe.

Gérard JOURDAIN, Adjoint Vie sociale, informe que le repas des aînés sera organisé le 2 décembre pour les personnes âgées de 70 ans et plus. 680 enveloppes seront prochainement distribuées.

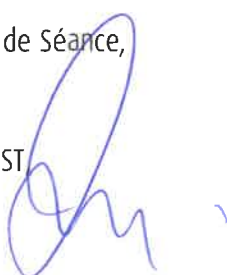
Michel VALLA, Maire, informe l'assemblée que le niveau de risque de l'influenza aviaire hautement pathogènes (IAHP) est passé au niveau élevé. Il invite les habitants, professionnels et particuliers, à être vigilant en confinant leurs volailles et oiseaux.

La séance est levée à : 22H02

Prochaine réunion du Conseil Municipal : **le lundi 24 novembre 2025 à 20h30** à la Mairie des Achards.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST



Le Maire,

Michel VALLA

